

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2024  
DELIBERATION N°2024\_016

Envoyé en préfecture le 22/02/2024  
Reçu en préfecture le 22/02/2024  
Publié le 2024  
ID : 076-217601087-20240215-2024\_016-DE



VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL  
15 FÉVRIER 2024



Date de la convocation : 09/02/2024

Date d'affichage : 09/02/2024

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 26

Représentés régulièrement convoqués : 6

Absents : 1

**Présents régulièrement convoqués** : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Michel PHILIPPE, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Yannick OLIVÉRI-DUPOUIS, Isabelle HERBERT, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHET, Grégoire POUPON, Claire PEREZ, Marie-Laure PATOUX, Bruno COLESSE, Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Gildas QUÉRÉ, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET, Frédéric ABRAHAM

**Absents excusés régulièrement convoqués** :

Mme Melanie VAUCHEL pouvoir à M Aurélien BEHENGARAY, Mme Hélène SOLER pouvoir à M Basile BERNARD, Mme Karen YVAN pouvoir à Mme Marie MABILLE, M Stéphane BERTOLETTI pouvoir à M Michel PHILIPPE, M Vincent BOURGES pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ, Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES pouvoir à Mme Marie-Françoise GUGUIN

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Laure PATOUX

**16 - OBJET : SPORT – USCB TENNIS ET USCB DANSE – REPARTITION ET UTILISATION DU CLUB-HOUSE – DECISION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE D'UTILISATION DE L'EQUIPEMENT ENTRE LA VILLE DE BOIS-GUILLAUME, L'USCB TENNIS ET L'USCB DANSE – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'USCB TENNIS**

Rapporteur : Patricia RENAULT au nom du Conseil de la Municipalité

2024\_016

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Considérant la demande de l'USCB TENNIS,

Considérant la demande de l'USCB DANSE,

Considérant l'avis de la commission Vivre ensemble,

Considérant l'intérêt de faciliter l'organisation des activités respectives des deux associations concernées,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2024  
DELIBERATION N°2024\_016

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le

ID : 076-217601087-20240215-2024\_016-DE



Après en avoir délibéré,

**DECIDE de** mettre à disposition de l'USCB tennis et de l'USCB danse le club-house,

**AUTORISE** le renouvellement de la convention de mise à disposition à intervenir a cet effet entre la ville de Bois-Guillaume, l'USCB tennis et l'USCB danse,

**AUTORISE** la signature par M. le Maire de la convention de mise à disposition du local,

**ACCORDE** une subvention de fonctionnement de 1 500 € à l'USCB tennis afin de couvrir les dépenses afférentes à l'électricité.

-----

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

**le Maire,**

**Théo PEREZ**

Document signé électroniquement

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télerecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*